

## Document à Fournir pour l'Approbation d'un lotissement

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions d'obtention de la prestation</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre propriétaire du terrain objet de lotissement ou légalement mandaté à cet effet.</li> <li>- La vocation du terrain doit être conforme à l'affectation qui lui est faite au plan d'aménagement de la zone.</li> <li>- Le dépôt d'un dossier dûment constitué conformément à la réglementation en vigueur</li> </ul>  |
| <b>Documents à fournir<sup>(2)</sup></b>          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une demande signée sur papier libre.</li> <li>2. Un plan de lotissement e 7 exemplaires</li> <li>3. Un plan de voirie en 7 exemplaires</li> <li>4. Un cahier des charges du lotissement en 7 exemplaires</li> <li>5. Une note de présentation de l'opération de lotissement en 7 exemplaires</li> <li>6. Des plans topographiques en 7 exemplaires</li> <li>7. Une levée topographique en 7 exemplaires</li> <li>8. Un titre de propriété</li> <li>9. Un cahier des charges de l'environnement</li> <li>10. Une attestation de chacun des services spécialisés (<i>STEG, SONEDE, ONAS, TELECOM</i>).</li> <li>11. Un plan du titre foncier</li> <li>12. Un reçu de paiement des impôts relatifs au terrain objet de la construction</li> <li>13. Un récépissé de la déclaration des revenus imposables des personnes physiques et des sociétés.</li> <li>14. Une copie de la carte d'identité nationale</li> </ol> |
| <b>Délai</b>                                      | 4 mois à partir de la date du dépôt d'un dossier complet.  |
| <b>Références législatives ou réglementaires</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 94-122 du 28 novembre 1994 portant promulgation du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ensemble les textes qui l'ont complétée et modifiée</li> <li>- Arrêté du Ministre de l'Equipement et de l'Habitat du 19 octobre 1995 fixant les pièces constitutives du dossier de lotissement y compris le cahier des charges ainsi que les formes et les modalités de l'approbation.</li> </ul>  |
| <b>Procédures de réalisation de la prestation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception, vérification et déclaration de recevabilité du dossier par l'agent d'accueil de l'EDC.</li> <li>- Etude des pièces constitutives du dossier par le service technique puis sa transmission à la Direction Régionale de l'Equipement et de l'Habitat.</li> <li>- Réalisation d'une visite de constat sur terrain.</li> <li>- Soumission du dossier à la commission technique régionale du lotissement.</li> <li>- Notification de l'avis de la commission au citoyen concerné.</li> <li>- Remise du permis au citoyen contre réception de la quittance du paiement des droits dus.</li> </ul>  |
| <b>Service prestataire</b>                        | Service technique de la commune  |
| <b>Lieu du dépôt du dossier</b>                   | Espace du Citoyen  |
| <b>Lieu d'obtention</b>                           | Espace du Citoyen  |